

CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL AUDE-PO



CDM Aude
Comité départemental Motocycliste de l'Aude
2024

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

CHALLENGE MOTOCROSS MX OPEN 2024

Le Comité interdépartemental Aude-PO met en compétition un Challenge AUDE P-O de MX
Ce Challenge se déroule sur un cycle d'épreuves à l'échelle interdépartementale.

Les épreuves de motocross ou de prairie seront organisées par le Moto Club Chaurien (11) (Salles sur l'Hers), le Moto Club du Boulou (66), le Moto Club d'Alairac en Malpere (11), le Free Ride Moto Club (11) (Bram) et le Moto Club du Pech Auriol (11).

RÈGLEMENT PARTICULIER

Les épreuves du challenge AUDE P-O sont établies conformément au Code sportif, aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

Le règlement particulier de chaque épreuve organisé dans ce challenge complètera ces présents règlements.

Ces épreuves seront Motocross Open de 125cc à 500cc avec des classements catégories 125cc, MX1 et MX2.

Le nombre de participants est de 45 pilotes au maximum (suivant l'homologation préfectorale).

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES

IMPORTANT : Les pilotes inscrits sur la liste de notoriété LMOC ne sont pas admis (voir liste LMOC 2024). Les pilotes ayant terminés dans les 6 premiers des manches des trophées Méditerranée et Pyrénées ne sont pas éligibles à ce challenge 2024 (voir la liste).

Conditions d'inscriptions :

Etre titulaire d'une licence FFM 2024 : Nationale compétition NCO, NJ3C et une manifestation (L J).

- Note pour les pilotes titulaires d'une NJ3C : **125 à partir de 13 ans le jour de la manifestation.**
- Les inscriptions licence une manifestation « LJ1 » seront gérées par le club organisateur.
- Note pour les pilotes titulaires une L J :

Les inscriptions pour les licences à la journées seront autorisées pour les pilotes ayant 15 ans le jour de la manifestation, le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, s'inscrire auprès du club organisateur au plus tard 48h avant la cloture des inscriptions.

- Les inscriptions des pilotes avec une licence à la journée ne comptera pas pour le classement général annuel.

ARTICLE 2 : BULLETIN D'ENGAGEMENT

Un bulletin d'engagement sera rédigé au nom du club organisateur et mis sur Internet, au minimum deux mois avant la date de son épreuve.

Le tarif de l'inscription sera de 50 euros en motocross et prairie.

Le paiement se fait par espèces ou chèque au nom du club qui organise l'épreuve.

CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL AUDE-PO



CDM Aude
Comité départemental Motocycliste de l'Aude
2024

ARTICLE 3 : TRANSPONDEURS

Le Comité départemental de l'Aude prendra à sa charge les frais facturés par la ligue pour le chrono-nométrage du Challenge et pour pour les clubs de salle/l'Hers, Free Ride Moto Club, le MC Pech Auriol et le MC Alairac.

Le Comité départemental des PO prendra à sa charge les frais facturés par la ligue pour le chrono-nométrage du Challenge et pour le Moto Club du Boulou.

ARTICLE 4 : LES RÈGLES DE PRIORITÉ

Jusqu'à J-10 : les pilotes licenciés dans un Club de la zone géographique du Challenge seront engagés.

A partir de J-10 : les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC hors de zone et les pilotes hors-LMOC seront engagés dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement.
Le mercredi précédant l'épreuve à 13h00 : fermeture des inscriptions.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les contrôles administratifs se feront sous la responsabilité du Club organisateur.
Les contrôles techniques et le chronométrage seront pris en charge par les officiels présents sur place, les horaires du challenge seront indiqués dans le règlement particulier de l'épreuve.

ARTICLE 6 : DURÉE HORAIRE ÉSSAIS ET MANCHES

1 séance d'essais libre de 15'
1 test départ avant les essais chronométrés, le tout sur 15'
2 manches de 15' + 1T

ARTICLE 7: CLASSEMENT

Grille de 50 points identique au règlement de la LMOC

ARTICLE 8: PODIUMS DE L'ÉPREUVE

☒ Les 3 premiers 125cc, les 3 premiers MX1, les 3 premiers MX2 et les 3 premières féminines. (Les pilotes hors zone et hors LMOC seront récompensés à la remise des prix de l'épreuve (si dans les 3 premiers de chaque catégorie).

ARTICLE 9: PODIUMS ANNUELS

Les 3 premiers 125cc, les 3 premiers MX1, les 3 premiers MX2 et les 3 premières féminines.
Les pilotes hors zone et hors LMOC ne seront pas récompensés à la remise des prix annuelle.
Il sera établi un classement des clubs sur l'ensemble des résultats.

ARTICLE 10: AVENANTS

Des avenants modificatifs pourront être établis en cours de saison pour s'adapter aux événements.
En pareil cas, les pilotes seront informés par messagerie électronique.